

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 11 FEVRIER 2026**

**N°CC2026/007 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026**

L'an deux mil vingt-six, le onze février à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du cinq février deux mille vingt-six, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32
Nombre de délégués en exercice : 32
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 22

Etaient présents :

Membres titulaires :

MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE [*Contrisson*], M. Daniel POIRSON [*Couvonges*], M. Pierre LIOGIER [*Laheycourt*], M. Didier LAURENT [*Laimont*], M. Michel BASSET [*Nettancourt*], M. Christophe MAGINOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Mathieu KIMENAU [*Noyers-Auzécourt*], Mme Anne ROUSSEL [*Remennecourt*], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, MM Clément MENUISIER, Yves MILLION, Jean-Luc PONCIN [*Revigny-sur-Ornain*], Mme Caroline MONVOISIN [*Sommeilles*], M. Roger COLLIGNON [*Vassincourt*], Mme Sandy SAVOUROUX [*Villers-aux-Vents*]

Membres suppléants :

M. Alain HOCHASTRASSER représente M. Christian MICHEL [*Rancourt-sur-Ornain*]

Étaient excusés :

M. Guy PREVOT [*Andernay*], M. Gérard RAFFNER [*Brabant-le-Roi*], Mme Virginie DANIEL [*Contrisson*], M. Julian FOUREAUX [*Laheycourt*], M. Eric BOUSSELIN [*Laimont*] donne pouvoir à M. Didier LAURENT, M. Stéphane SIMON [*Mognéville*], M. Richard SIRI [*Mognéville*] donne pouvoir à Mme Caroline MONVOISIN, Mme Marion PARISOT [*Neuville-sur-Ornain*], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, M. Jean-Marie LE NABEC, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER [*Revigny-sur-Ornain*]

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Monsieur Didier LAURENT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné pour remplir la fonction de secrétaire qu'il accepte.

Mme Anne ROUSSEL expose les orientations budgétaires au titre de l'année 2026.

« Chers collègues,

En raison de cette année de renouvellement des équipes communales et intercommunales, et en accord avec le Bureau, il est envisagé de vous proposer des Budgets 2026 se limitant aux opérations en cours de réalisation, ou amorcées. Nous laisserons soin à l'équipe communautaire suivante de s'approprier ces projets, voire d'en envisager d'autres, et de rectifier la programmation budgétaire si cela est nécessaire.

De fait, je vous propose un DOB relativement succinct, exprimé par ma seule voix. S'agissant d'une déclaration d'intentions politiques et budgétaires, elle reste bien sûr soumise à votre attention, et à vos propres expressions, afin d'orienter au mieux les affectations de crédits de l'année 2026.

Concernant le Service Public de Gestion des Déchets, le principal projet sera celui de la réhabilitation et de l'extension de notre déchetterie. Les travaux progressent très rapidement, et seront achevés, je l'espère, avant l'été. Les perspectives de subventions sur cette opération seront moindres que celles envisagées à l'origine. 2 financeurs sont encore en phase d'instruction, mais le plan de financement à jour laisse entrevoir un financement de cette opération à raison d'1/3 par les partenaires, 1/3 par le Budget Principal (à l'image de la participation financière au Budget de l'Assainissement pour le chantier de la Tresse) et 1/3 par l'emprunt.

En matière d'urbanisme, nous laisserons à l'équipe suivante un projet de PLUi arrêté, si telle est votre décision le 4 mars prochain. Le travail accompli ces 2 dernières années par l'ensemble des élus est conséquent, je vous en remercie. La prochaine Assemblée Communautaire aura en charge de poursuivre ce travail, sur une base très solide et surtout consensuelle.

En lien avec le PLUi, le Plan de Mobilité Simplifié permettra à l'équipe suivante d'envisager une politique de mobilité opérationnelle, à l'échelon local, en lien avec le PETR, sur des enjeux abordables, telles que les pistes cyclables, ou des enjeux plus ambitieux, telle que la V52.

En matière hydraulique, l'étude de gouvernance de gestion hydraulique sera réactivée avec les partenaires concernés, afin d'envisager un cadre cohérent et concertée d'intervention en faveur de nos 3 rivières.

En matière de politique de prévention de la santé, vous avez approuvé en décembre le principe du projet d'extension de la Maison Médicale. Un plan de financement prévisionnel vous est d'ailleurs présenté ce soir. Les demandes de subventions ont été déposées, la demande de permis de construire sera déposée sous peu, et l'appel d'offres engagé simultanément. La prochaine équipe aura donc en charge d'attribuer les marchés de travaux et

de suivre ce chantier. En parallèle de ces actions bâtementaires, nous réactiverons le projet de Contrat Local de Santé avec les Services de l'Etat, qui devrait devenir le socle d'une politique de prévention concertée entre la COPARY, la SISA et les acteurs locaux. Indéniablement, l'échelon intercommunal est de plus en plus sollicité en matière de santé, ce qui impliquera une véritable stratégie politique en la matière.

En matière culturelle, le projet de réaménagement du Cabagnol se poursuivra en 2026. L'APD devrait être présenté sous peu. La prochaine équipe aura en charge de démarcher les financeurs potentiels, et d'engager les étapes techniques (permis et appel d'offres). En lien avec ce projet bâtementaire, il conviendra de renouveler la convention d'objectifs avec La Rue de la Casse. Il vous sera proposé, dans la mesure du possible, de vous prononcer à ce sujet lors de la prochaine Assemblée Communautaire. Le CTEAC, qui a démarré timidement en 2024, atteint sur la période 2025-2026 un nombre conséquent de projets, preuve de l'intérêt de ce dispositif, et de sa vertu à rendre accessible à tous la culture, notamment en milieu scolaire.

En matière d'eau potable et d'assainissement, deux chantiers mobiliseront les ressources en 2026 : d'une part les diagnostics des réseaux, qui permettront à la prochaine équipe d'envisager, dès le début de la mandature, un programme de travaux en cohérence avec les constats qui seront opérés ; d'autre part le chantier de l'interconnexion de Laheycourt pour lequel nous envisageons une ouverture des plis de l'appel d'offres avant l'été.

En matière d'enfance et de petite enfance, le Lieu d'Accueil Parents Enfants ouvrira ses portes en septembre prochain, complétant de manière harmonieuse l'offre de la COPARY dans l'accompagnement des parents et professionnels de l'enfance.

Voilà les quelques éléments d'orientations budgétaires que je souhaitais partager avec vous. Ce DOB marque également la fin de notre mandat. Je souhaite remercier les élus et les services qui ont contribué à faire vivre et se développer notre collectivité. Je suis très fière de ce que nous avons accompli collectivement. Il serait présomptueux et long de lister toutes nos réalisations, mais je souhaite qu'individuellement, vous vous rappeliez que cette mandature a accompli de belles réalisations au travers de vos réflexions, travaux et décisions, tels que : notre Maison des Services au Public, l'outil incontournable France-Services, l'élaboration du PLUi, le déploiement de la MicroFolie, la mise en œuvre d'outils financiers au service du développement économique et touristique, le confortement de notre politique culturelle, ou encore le déploiement de moyens en matière de communication, et j'en passe. Le tout sur fond d'une imposition et d'une tarification des services contenus autant que possible, malgré le désengagement financier progressif de l'Etat. Ces quelques mots peuvent sembler démagogiques, mais c'est une réalité : bon nombre de collectivités voient aujourd'hui leurs politiques anesthésiées, faute de moyens. Vous laissez à l'équipe suivante une collectivité ambitieuse, dynamique, et qui dispose des moyens de cette ambition.

J'espère vivement que les orientations et réalisations de la COPARY ces 6 dernières années, à l'image et dans la continuité des précédentes mandatures, serviront de socle à l'action communautaire de l'équipe à venir, dans un esprit solidaire, de proximité avec nos habitants, et du bien-vivre en Pays de Revigny.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts,
Après avoir entendu l'exposé des orientations budgétaires 2026,

Aux termes de ses débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

≈ de prendre acte des exposés de l'exécutif dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
Anne ROUSSEL

Date de signature : 12 février 2026

